

UN ENSEIGNANT SUR TROIS non formé pour donner son cours

▶ Entre 24 et 33 % des enseignants recrutés depuis un an et demi dans le secondaire disposent d'un titre de pénurie

▶ *“On peut résumer cela comme cela : un enseignant qui dispose d'un titre de pénurie n'a pas été formé pour donner les cours qu'il donne. En général, ce qui se passe, c'est qu'il ne possède pas la formation pédagogique. Ce nombre important rappelle la pénurie qui existe dans de nombreuses matières. Il faut revaloriser la fonction de professeur, éveiller les vocations au sein des jeunes et faire en sorte que la carrière de professeur ne soit pas celle qu'on choisit quand on a raté le reste. C'est trop souvent ce qui se passe aujourd'hui”,* constate Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement, alors que près d'un tiers des professeurs de secondaire recrutés ces 18 derniers mois ne possèdent pas la formation adéquate pour enseigner leurs cours.

En février dernier, parmi les 1.596 équivalents temps plein (ETP) ayant été engagés depuis un an et demi dans le secondaire inférieur, pas moins de 23,9 % disposaient d'un titre dit de pénurie ou de pénurie non listé. Un chiffre qui montre à quel point le manque d'enseignants pour certaines matières, notamment les cours de langues, est in-

quiétant, le système des titres de pénurie ayant été mis en place afin de pallier le manque de professeurs formés.

Si pour le français ou l'éducation physique, les directeurs du secondaire inférieur n'ont pas trop de difficultés à trouver des candidats combinant un diplôme pour la matière enseignée et formation pédagogique, d'autres matières posent souvent problème à l'heure de remplir leur grille de cours. Le grec ancien (77,4 %), l'espagnol (42,1 %), l'anglais (31,5 %), le néerlandais (29,9 %) ou encore les sciences comme la biologie, la physique ou la chimie (19,3 %) présentent ainsi un taux impressionnant de professeurs recrutés sur base d'un titre de pénurie.

La situation est encore plus préoccupante dans le secondaire supérieur, puisqu'un tiers (33,4 %) des nouvelles recrues depuis un an et demi ont été engagés sur base d'un titre de pénurie ou pénurie non listé. La géographie (41,4 %), la morale (37,7 %), le néerlandais (36,4 %), l'allemand (34,5 %), l'éducation physique (29 %), les mathémati-

ques (26,5 %), l'éducation musicale (24,9 %) ou encore l'anglais (18,3 %) sont parmi les matières posant le plus de problèmes.

DU CÔTÉ DU CABINET de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH), on reconnaît que la pénurie des enseignants pose problème, tout en rappelant que c'est l'ensemble des fonctions d'autorité qui souffrent actuellement d'une perte d'attractivité. *“On peut le voir positivement : il y a des opportunités pour ceux qui sont intéressés”,* fait valoir son porte-parole.

Alors que le décret titres et fonctions, entré en vigueur au début de cette année scolaire afin de mieux définir quelle formation correspond le mieux à chaque cours, reste fort critiqué par une partie des directeurs et enseignants (la DH relaie plus bas deux témoignages critiques), la vraie question serait celle de la pénurie des enseignants, estimation de concert CSC et CGSP. *“Attaquer le décret n'est pas correct, c'est la pénurie des enseignants qui pose en fait problème”,* font valoir les deux syndicats.

Julien Thomas

QUELQUES EXEMPLES DES MATIÈRES LES PLUS PROBLÉMATIQUES SUR LE PLAN DE LA PÉNURIE DE PROFESSEURS DE SECONDAIRE

NOMBRE D'ETP EN FÉVRIER 2017 AYANT MAXIMUM 1 AN ET 6 MOIS D'ANCIENNETÉ						
Fonction au degré inférieur	Titre requis	Titre suffisant	Titre de pénurie	Titre non listé	TOTAL	% de titres de pénurie ou non listés
CG Espagnol	0,2	0,8	0,7	0,0	1,7	42,1 %
CG Anglais	78,8	13,0	23,6	18,7	134,2	31,5 %
CG Néerlandais	89,5	11,6	12,1	31,1	144,4	29,9 %
CG Sciences éco	23,1	9,0	5,0	3,7	40,7	21,2 %
CG Sciences/Bio-Chimie-Physique	162,4	24,0	25,8	18,9	231,1	19,3 %
TOTAL DEGRÉ INFÉRIEUR	1.596,2	224,6	173,3	399,6	2.393,7	23,9 %

Fonction au degré supérieur	Titre requis	Titre suffisant	Titre de pénurie	Titre non listé	TOTAL	% de titres de pénurie ou non listés
CG Géographie	9,0	9,5	9,6	3,4	31,4	41,4 %
CG Néerlandais	35,1	10,0	12,2	13,5	70,8	36,4 %
CG Éducation physique	52,4	4,0	22,0	1,1	79,6	29,0 %
CG Mathématiques	54,9	40,4	27,3	7,1	129,6	26,5 %
CG Éducation musicale	2,9	0,0	0,7	0,3	3,9	24,9 %
TOTAL DEGRÉ SUPÉRIEUR	685,9	225,1	231,5	224,8	1.367,4	33,4 %

Source: Fédération Wallonie-Bruxelles

“ RÉACTION

“Un décret conçu sans tenir compte du terrain”

BRUXELLES À l'instar de nombreux autres directeurs d'école, Jean-François Nandrin (52 ans), qui se trouve à la tête du Centre scolaire du Sacré-Cœur de Linthout, à Woluwe-Saint-Lambert, est persuadé que la réforme des titres et fonctions, entrée en application en septembre dernier afin de mieux encadrer le recrutement des enseignants, rend désormais son travail beaucoup plus difficile qu'avant. “Il y a déjà un reproche général : celui d'avoir imaginé un décret sans tenir compte du terrain, sans demander l'avis des directeurs d'école. C'est politiquement correct aujourd'hui de dire que tout le monde attendait ce décret, mais ce n'est pas la vérité ! J'ai actuellement dans mon école une enseignante qui donne cours de français, d'histoire et de géogra-

phie. Le fait de pouvoir enseigner plusieurs matières lui permet d'avoir un horaire important. Mais avec ce décret, je devrai à l'avenir, avant de lui donner les matières pour lesquelles elle n'a pas le diplôme parfaitement correspondant, chercher d'autres enseignants. Sans assouplissement du décret, le risque existe que les élèves n'aient plus cours d'histoire l'année prochaine, et il y aura peut-être une enseignante qui, faute d'heures en nombre suffisant, aura arrêté de travailler”, explique le directeur.

“ RÉACTION

“Je suis dégoûtée. Comme si j'étais un numéro !”

HAINAUT Après avoir enseigné de nombreuses années, Marie Delaby (29 ans) explique redouter de ne plus jamais pouvoir travailler comme professeur à la suite du décret titres et fonctions, lequel est entré en application en septembre dernier pour mieux encadrer le recrutement des enseignants. “J’ai fait à la base des études de commerce international. C’était un diplômé. J’ai pu finalement rentrer dans l’enseignement car on m’a proposé une place de professeur de langues il y a quelques années. J’avais eu des cours de langues dans le cadre de mes études. J’ai alors donné cours au premier degré et puis j’ai encore fait d’autres écoles. Cela s’est globalement très bien passé et les directions étaient contentes de moi. Et puis, en janvier, j’étais de nouveau disponible et une

directrice voulait m’embaucher, car elle avait reçu des bons échos sur mon travail. C’est là que les problèmes ont commencé... En fait, l’administration a refusé que je sois engagée. Il s’est avéré qu’un directeur n’avait pas fait la demande nécessaire pour que j’obtienne une dérogation, vu que je n’avais pas le bon titre. Il m’a engagée par la procédure normale. Au final, je ne sais pas si je pourrai encore enseigner. Je suis dégoûtée. C’est comme si toutes ces années à enseigner n’avaient compté pour rien, comme si j’étais un numéro.”